

Date de la commission : 21/09/2016	Date du compte-rendu : 27/09/2016
Auteur : Bruno Gausseran	Approbateur : Michel Vigneron

Copie du CR à Michel Ménager (Président CD72) , Alain Piron (Vice-Président CD72) et Fabrice Tollet (CTD)

Diffusion du CR sur le site Internet du comité

ORDRE DU JOUR

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Championnat - Journée	Date
Séniors Messieurs - Ph01-T01	18/09/2016

2 - RETOUR EVENTUEL SUR LES REUNIONS ET/OU DECISIONS PRECEDENTES

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

4 - GIRPE

PRESENTS

Bruno Gausseran : Présent(e)	Michel Vigneron : Présent(e)	Camille Leroy : Présent(e)
Philippe Desailly : Excusé(e)	Thierry Bignon : Présent(e)	Daniel Hamonic : Excusé(e)

Invités :

PREPARATION

Délai	Qui	Quoi
Pour le lundi matin précédent (au plus tard lundi midi)	Secrétariat	Pointer les rencontres non remontées dans spid et informer Michel
lundi midi précédent (au plus tard lundi soir)	Michel	Relancer les clubs n'ayant pas saisi les rencontres
Le mardi midi (au plus tard mardi soir)	Secrétariat	Sortir les litiges, faire le point sur les rencontres non saisies et envoyer à Bruno copie Michel
Le mardi soir (au plus tard mercredi midi)	Bruno	Vérifier les litiges, décider si une réunion est nécessaire ==> Envoi SMS aux membre commission

1 - LES LITIGES DE CHAMPIONNATS PAR EQUIPES

Séniors Messieurs - Ph01-T01

18/09/2016

Les licences promotionnelles

- 3 Joueur(s) avec une licence promotionnelle basculée en traditionnelle
- 3 Certificat(s) médical(caux) présent(s) et date(s) conforme(s)
- **0 Certificat(s) médical(caux) absent(s)**

Les forfaits

- **1 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait avant la rencontre**

- Rencontre de D Poule C ASSE LE BOISNE 2 - FOULLETOURTE 8
L'équipe FOULLETOURTE 8 a déclaré forfait avant la rencontre

Score de la rencontre devient victoire de ASSE LE BOISNE 2 sur score de 10 - 0
et 0 point rencontre pour l'équipe FOULLETOURTE 8

Rappel du point de règlement :

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

...

Forfait : 18-0 et 0 pt rencontre.

1er Forfait : pénalité sportive ci dessus

2ème forfait : forfait général

Pour la dernière équipe d'un Club :

1er et 2ème Forfait : Sanction Sportive

3ème forfait : Forfait général

- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes à déclaré forfait le jour de la rencontre**
- **0 Rencontre(s) dont l'une des équipes ne s'est pas présentée dans la salle**

Les Brûlages

- 0 Joueur(s) en situation de brûlage puisque c'est la 1ère journée

Les non-qualifications et non-licenciés

- 2 Joueur(s) non qualifiés pour licence non validée

Licence n°				du club de	ASL			
Rencontre de	D4	Poule	D	ASGM	12	-	ASL	11
Résultat de la rencontre :	Victoire de			ASL	11	sur score de	14	- 4

La commission litiges demande au(x) club(s) concerné(s) de fournir le certificat médical du ou des joueur(s) concerné(s) par défaut.

Le joueur n'était pas licencié au jour et à l'heure de la rencontre.

Rappel du point de règlement :

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

Le score de la rencontre effectif sera modifié en enlevant les points gagnés du ou des joueurs fautifs (suppression du 18-0 pour diminuer l'impact sur le départage général).

Joueur non licencié

Joueur non qualifié

Joueur brûlé

Score de la rencontre devient victoire de ASGM 12 sur score de 6 - P
et 0 point rencontre pour l'équipe ASL 11

Les points parties retirés seront pris en compte en fin de phase dans le cas éventuel d'un départage d'une de ces 2 équipes.

Jusqu'à la fin de la phase, l'affichage du résultat indiquera la pénalité de l'équipe fautive et les points parties gagnées de l'équipe bénéficiant de la pénalité.

- Licence n° [REDACTED] du club de STE JAMME
 Rencontre de D4 Poule F STE JAMME 10 - VILLARET 6
 Résultat de la rencontre : Victoire de VILLARET 6 sur score de 15 - 3

La commission litiges demande au(x) club(s) concerné(s) de fournir le certificat médical du ou des joueur(s) concerné(s) par défaut.

Le joueur n'était pas licencié au jour et à l'heure de la rencontre.

Rappel du point de règlement :

Article 4 : Sanctions :

Pénalité sportive : 0 pt rencontre si :

Le score de la rencontre effectif sera modifié en enlevant les points gagnés du ou des joueurs fautifs (suppression du 18-0 pour diminuer l'impact sur le départage général).

Joueur non licencié

Joueur non qualifié

Joueur brûlé

Score de la rencontre devient victoire de VILLARET 6 sur score de 17 - P
 et 0 point rencontre pour l'équipe STE JAMME 10

Les points parties retirés seront pris en compte en fin de phase dans le cas éventuel d'un départage d'une de ces 2 équipes.

Jusqu'à la fin de la phase, l'affichage du résultat indiquera la pénalité de l'équipe fautive et les points parties gagnées de l'équipe bénéficiant de la pénalité.

2 - RETOUR EVENTUEL SUR LES REUNIONS ET/OU DECISIONS PRECEDENTES

Pas de réunion précédente

3 - LES CERTIFICATS MEDICAUX

Demande de certificats médicaux demandés de manière aléatoire

- Licence n° [REDACTED] du club de ARNAGE

(Validation du samedi 17/09)

- Licence n° [REDACTED] du club de ARNAGE

(Validation du samedi 17/09)

- Licence n° [REDACTED] du club de MONTFORT

(Validation du dimanche 18/09 à 19h07 !)

Informez le club d'une possible sanction pour joueur non-licencié en fonction du certificat et de l'explication

4 - GIRPE

Statistiques de remontées des résultats par GIRPE

- 112 Rencontre(s) de championnat
- 8 Rencontre(s) exempté(s)
- 1 Rencontre(s) Forfait
- 103 Rencontre(s) jouée(s)
- 76 Rencontre(s) remontée(s) par Girpe soit 74% des rencontres jouées
- **1 Rencontre(s) avec un rapport ou cartons ou réserves ou réclamations**

- Rencontre de D4 Poule H ST PAVACE 4 - ASCA 5
Indication 1 joueur absent St Pavace (Essai Bruno Gausseran remontée sur Spid)
Aucune mesure particulière

- PROCHAINE COMMISSION LITIGES

La prochaine commission litiges aura lieu le 05/10/2016 à 18h30